



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE la trésorière déposera à la séance extraordinaire de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel le 17 juin 2024, à 18 h 30, le rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

QUE depuis le 28 octobre 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville, pour l'agglomération.

**Donné** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 6 juin 2024.

Me Marie-Pier Pharand, avocate  
Directrice générale adjointe  
et assistante-greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Marie-Pier Pharand, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 juin 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Pharand

Ce : \_\_\_\_\_